

Rédaction:

Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Raphaël Ramuz

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement

Av. Ruchonnet 45
Tél. 021 341 04 10

Case postale 1324
Fax 021 341 04 19

CH - 1001 Lausanne
vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch

Un référendum contre les cadeaux fiscaux ! Un référendum pour les services publics !

Sommaire

Formation en Ecole de commerce dans les Gymnases - 2

LEO-VG : un bilan à tirer - 3

Les compétences de la conférence des maîtres - 4

Auxiliaires et VAE

Il est maintenant possible de faire valider ses acquis de l'expérience à la HEP (VAE), ce qui devrait en particulier permettre aux enseignant-e-s auxiliaires de régulariser leur situation. Le SSP-Enseignement demande que la DGEO fasse une information personnalisée aux collègues concerné-e-s.

Travaux de maturité

Suite à la remise de notre pétition sur la question du suivi des travaux de maturité, Mme Lyon s'est engagée à ouvrir un « chantier » sur cette question et plus largement sur le suivi de tous les types de travaux personnels d'élèves. Le SSP-Enseignement a rappelé, par courrier, son intérêt à un avancement rapide de ce dossier.

Formation continue

La gestion de la formation continue dans les gymnases se base sur des règles peu claires et laisse une impression d'arbitraire. Le SSP est favorable à la négociation d'un concept de formation continue.

Dans le cadre du projet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui sera débattu au Parlement dès décembre cette année, la nouvelle loi sur les impôts directs cantonaux, adoptée par le Grand Conseil vaudois, prévoit de baisser le taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 22,78% aujourd'hui à 13,79% en 2019.

La Lettre Info que vous avez entre les mains contient un carton-réponse permettant de signer (et faire signer) le référendum contre cette loi. La réussite de cette campagne référendaire permettra d'avoir un vrai débat sur une décision aussi importante pour le canton.

Nous combattons cette baisse de la fiscalité car

elle ne profite qu'aux (très) grandes entreprises;

En effet, moins de la moitié (45% exactement) des 21'000 entreprises potentiellement soumises à l'impôt sur le bénéfice en 2011 (derniers chiffres disponibles avec taxation définitive), payent effectivement cet impôt. La plupart d'entre elles s'acquittent d'un faible montant (moins de 10'000 francs par an). Ainsi, seules les très grosses entreprises, qui dégagent des millions de bénéfices, bénéficieront de la baisse du taux d'imposition. En effet, en 2011 toujours, 530 grandes entreprises ont payé, à elles seules, la quasi-totalité (89%) de l'impôt sur le bénéfice. Ce sont donc ces grandes entreprises (qui ne représentent que 2,4% des entreprises installées dans le canton!), très profitables, qui toucheront le gros lot.

Elle va provoquer une baisse importante des recettes fiscales...

Si l'on compare les recettes projetées en 2019 et ce qui a été encaissé en 2012, on arrive à plus de 530 millions de pertes. À titre de comparaison, cette somme est plus élevée que le budget 2015 de l'enseignement secondaire II (409 millions) et représente plus de la moitié du budget 2015 de l'enseignement obligatoire (911 millions).

... compensée par des coupes budgétaires et/ou des hausses d'impôts sur les personnes physiques

Cette perte aura un double impact. D'une part, la baisse des ressources à disposition pour les services publics engendrera des coupes dans les budgets cantonaux et communaux (comme le montre l'exemple lucernois, champion des cadeaux fiscaux). Ainsi, hormis l'impact direct sur les employé-e-s des services publics (blocage des engagements par exemple), ces pertes auront des effets sur leur cadre de travail en bloquant des projets d'infrastructures.

Dans l'enseignement, cela se traduira certainement par la fin de l'augmentation annuelle du nombre de postes d'enseignant-e-s calqué sur la démographie, ajustement qui permet d'éviter une dégradation des taux d'encadrement. Cela annulerait de fait une conquête syndicale importante. Par ailleurs, les projets nécessitant des financements nouveaux – pédagogie spécialisée, augmentation de la grille horaire (33ème heure), etc. – seront certainement mis en danger. Sans parler de l'enveloppe pédagogique qui risque d'être l'une des premières touchées. En outre, une grande partie des nombreux et nécessaires projets de constructions scolaires risquent fort de passer par pertes et profits.

D'autre part, à plus long terme, une augmentation des impôts sur les personnes physiques sera certainement «nécessaire» pour compenser une partie de ces pertes. À cet égard, les fameuses «contreparties» mises en avant par le Conseil d'Etat – que nous soutenons bien évidemment en elles-mêmes – notamment la hausse des allocations familiales, risquent d'être vite absorbées.

Soutenir ce référendum, c'est se battre pour le service public.

Pour plus de détails sur la question, le comité référendaire a publié une brochure explicative que vous trouverez sur notre site: www.ssp-vaud.ch.



Effectifs des classes dans les gymnases: 5ème enquête du SSP-Enseignement

Les effectifs des classes et des groupes sont souvent très élevés dans les gymnases et cette situation a des conséquences néfastes pour les élèves comme pour les enseignant-e-s. Depuis plusieurs années, le SSP-Enseignement est particulièrement attentif à cette question et, grâce à ses très nombreuses et régulières interventions sur ce sujet auprès de la Cheffe du DFJC, de la DGEP et de la presse, a permis de faire en sorte que ce problème soit reconnu et pris au sérieux par le département. Si les mesures prises par ce dernier (construction de nouveaux gymnases, ajouts de structures temporaires, maintien de l'établissement du gymnase de Provence) doivent être reconnues, la situation ne s'est cependant pas détendue et d'autres mesures s'imposent, en particulier l'accélération de la construction des autres gymnases prévus (Echallens, Rolle et Aigle).

Comme chaque année et depuis 5 ans, le SSP-Enseignement se livre à une enquête dans tous les gymnases du canton auprès de ses contacts sur place en octobre, une fois les effectifs des groupes et des classes stabilisés. Les résultats seront présentés dans la prochaine édition de la Lettre info. Notre syndicat ne manquera pas non plus de se rendre à la rencontre annuelle avec la DGEP pour traiter de cette question.

Dans cette attente, nous vous invitons à consulter le dossier complet sur cette question sur notre site (www.ssp-vaud.ch) dans lequel vous pourrez (re) trouver nos différentes actions, prises de position et résultats des enquêtes menées sur le terrain.

Formation en Ecole de commerce dans les gymnases: venez discuter avec nous des enjeux

Dès la rentrée 2016, la filière de l'école de culture générale option commerce devrait connaître un certain nombre de modifications. L'objectif de la DGEP est de pouvoir ainsi garantir une reconnaissance sur le plan suisse des certificats délivrés, objectif que nous soutenons évidemment.

Ces changements impliquent notamment la séparation en deux voies distinctes de cette filière, l'une menant au certificat de culture générale (option communication et information - COINF), l'autre à un certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce, puis à la maturité professionnelle « économie et service ».

Ces changements, imposés à la base par un cadre fédéral (de 2001!), ont fait l'objet d'une mise en œuvre pour le moins abrupte ayant notamment pour conséquence d'imposer une formation lourde à de nombreux enseignant-e-s sans que cette formation ne fasse pour autant l'objet d'une décharge adéquate (voir nos différentes interventions et autre résolution sur ce sujet dans nos Lettres info précédentes et sur notre site internet).

Alors même que les questions de fond n'ont jamais été discutées avec les actrices et acteurs les plus concerné-e-s par ces changements - les enseignant-e-s - la DGEP se lance déjà dans la mise en œuvre et vient de procéder à deux consultations des

conférences des maîtres et des files cantonales sur la grille horaire des voies COINF et de celle de la formation initiale en Ecole de commerce. Le RéGym (Réseau Gymnases) du SSP-Enseignement a lui aussi été consulté sur ces questions. Elles ont fait l'objet de discussions très vives et ont abouti à des réponses très critiques puisque le SSP-Enseignement refuse l'entrée en matière, considérant que, sous la forme proposée actuellement, ces deux formations n'ont pas leur place au gymnase (retrouvez nos réponses aux consultations sur <http://www.ssp-vaud.ch>). C'est aussi la position de plusieurs files et conférences des maîtres du canton.

Par ailleurs, nous estimons que le statut même des enseignant-e-s est menacé. Préoccupé à la fois par la nécessité de défendre une formation de qualité, de défendre les conditions de travail et les salaires des enseignant-e-s, le SSP-Enseignement veillera à ce que la voix et les inquiétudes de ces dernières-ers soient prises largement en compte par le département.

Afin de discuter de nos revendications et des actions à entreprendre pour que celles-ci soient entendues et aboutissent, le SSP-Enseignement organise une assemblée générale des enseignant-e-s du SSP dans les gymnases (voir l'annonce ci-dessous).

Assemblée générale des membres SSP dans les gymnases sur la question de l'Ecole de commerce et de l'option communication et information de l'Ecole de culture générale.

Lundi 9 novembre à 18h00 à la salle de conférence du SSP (Av. Ruchonnet 45bis).

Nous convions également toutes les personnes intéressées à venir discuter avec nous de cette importante question.

Rejoignez-nous pour discuter ensemble de ces enjeux importants à la fois pour la formation gymnasiale et pour notre métier d'enseignant-e !

LEO – VG : un bilan à tirer

Comme mentionné dans notre dernière édition, le SSP – Enseignement réalise une tournée des établissements secondaires afin d'identifier plus précisément les difficultés et les revendications correspondantes. Cela permet aux représentant-e-s du SSP de relayer ces thèmes dans le groupe de travail syndicats – DGEO autour de la VG et s'inscrit aussi évidemment dans la perspective du bilan qui sera tiré en 2016.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, notamment un comité élargi dans les locaux du SSP et dans les établissements de Montreux Est et de l'Elysée. De nombreuses-eux collègues nous sollicitent et encore plusieurs interventions sont agendées ces prochaines semaines.

Les modalités de fonctionnement des groupes de niveau 1 a fait l'objet d'un débat nourri et très intéressant. Il apparaît que peu d'établissements associent les enseignant-e-s concerné-e-s à la définition d'un dispositif d'encadrement et que le respect de l'enveloppe pédagogique semble une contrainte plus importante que le soutien nécessaire aux élèves et aux enseignant-e-s. Par ailleurs, malgré la mise en œuvre de la période d'AMP-gestion de classe, la situation de la maîtrise de classe

reste insatisfaisante. Des modèles très variés ont été appliqués, parfois avec un résultat chaotique. Malheureusement les enseignant-e-s n'ont pas non plus été associé-e-s à la définition de ces modalités. Le SSP – Enseignement fera plusieurs propositions afin d'améliorer la situation de la maîtrise de classe et pour renforcer l'écoute des enseignant-e-s concerné-e-s. Un dernier point doit encore trouver une solution : les difficultés de l'enseignement de l'anglais dans des classes mixtes.

La gestion par les directions souffre d'un manque d'ouverture envers ces dernières et envers la conférence des maître-sse-s, malgré les indications légales qui prescrivent la consultation pour les projets pédagogiques (voir en page 4). Les lacunes de communication sont aussi problématiques puisque le syndicat constate que des indications de la DGEO ne sont pas toujours transmises aux enseignant-e-s, ce qui n'est pas acceptable. Le SSP ne peut admettre que ce soit aux enseignant-e-s de faire la veille du site internet de la DGEO.

Notre tournée dans les établissements continue. Nous nous réjouissons de pouvoir venir aussi chez vous discuter avec vos collègues ! N'hésitez pas à nous contacter !

LPS adoptée

Au mois de septembre, le Grand Conseil a adopté définitivement la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée. Ce long délai s'explique par un retour en commission obtenu à la suite, notamment, de l'intervention du SSP-Enseignement (voir Lettre d'infos n°30). Plusieurs articles ont été modifiés dans un sens permettant d'améliorer significativement l'attribution de mesures dans une situation de blocage entre école et parents. Dans la version adoptée, ces derniers n'auront plus de droit de veto. Par ailleurs, dans les cas urgents, le SESAF pourra prendre des mesures provisoires dans l'attente de l'évaluation par la commission cantonale nouvellement créée. Avec la compétence donnée à la direction d'établissement pour les mesures « légères », ces différents dispositifs vont simplifier et fluidifier le système. Le SSP espère que ces améliorations permettront de mieux répondre aux attentes des enseignant-e-s et aux intérêts des élèves concerné-e-s. Il veillera à ce que les moyens correspondant soient intégrés dans les prochains budgets. Finalement, un dernier chantier législatif devra s'ouvrir, celui des réponses aux difficultés socio-éducatives rencontrées dans les écoles et plus largement.

Formation syndicale pour les enseignant-e-s Un paysage scolaire en transformation : mieux comprendre pour mieux agir

Mercredi 25 novembre 2015 / 14 h – 18h / Lausanne, Buffet de la Gare CFF
Intervenant: Philippe Martin, secrétaire central SSP

Quelles sont les principales caractéristiques du système de formation en Suisse et comment a-t-il évolué ces dernières années?

Quels sont aujourd'hui les enjeux du point de vue de la défense de l'école publique et des conditions d'enseignement?

Cette formation donnera des outils pour mieux cerner les tendances à l'œuvre et pouvoir ainsi mieux agir pour y faire face. Il présentera quelques données et statistiques afin de mettre en lumière la réalité de l'école et des professionnel-le-s qui y travaillent. Il abordera également les grandes orientations des politiques scolaires et tentera de décrypter les enjeux qui se cachent derrière des termes comme Harnos, PISA, « standards de formation » ou « monitoring de l'éducation ».

La discussion entre les participant-e-s permettra d'éclairer les répercussions de ces changements sur le quotidien des enseignant-e-s et de réfléchir ensemble aux stratégies et aux campagnes syndicales à venir.

Ce cours est ouvert aux enseignant-e-s de l'école obligatoire et postobligatoire, quel que soit leur secteur ou degré d'enseignement.

Délai d'inscription: 18 novembre 2015 / Gratuit pour les membres SSP Les non-membres paient Fr. 150.-
Inscriptions: central@ssp-vpod.ch ou 021 340 00 00 ou Syndicat des services publics (SSP), secrétariat central Av. Ruchonnet 45 bis – 1001 Lausanne www.ssp-vpod.ch

Quelles sont les compétences de la conférence des maître-sse-s ?

Si la Loi sur l'enseignement obligatoire a remis aux conseils de classe et aux directions les décisions liées au parcours des élèves, elle attribue des compétences importantes aux conférences des maître-sse-s (CM). Ce renforcement, qui constitue un succès pour les revendications du SSP, n'est pas mis en œuvre partout puisqu'elles ressemblent trop souvent à des séances d'information des directions.

Il est important de savoir qu'il suffit qu'un cinquième des enseignant-e-s le souhaitent pour qu'une conférence des maître-sse-s doive être convoquée. Cela n'est donc pas seulement une prérogative du directeur. Par ailleurs, pour traiter de questions plus générales concernant l'établissement, elle peut être élargie en conférence des professionnel-le-s actifs au sein de l'établissement. Les procès verbaux doivent pouvoir être consultés en tout temps, ce qui veut donc dire qu'un système de consultation sur rendez-vous n'est pas adéquat. Le SSP recommande la mise en ligne sur Educanet2.

Des compétences à exercer

La loi et le règlement attribuent explicitement aux CM certaines compétences. Le SSP insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une possibilité, mais d'une obligation issue de la loi ! Ainsi, c'est elle, et seulement elle, qui peut décider l'organisation d'activités collectives pendant les vacances scolaires (en plus des deux jours à disposition du directeur dans les jours précédant la rentrée scolaire d'août). La CM doit aussi prendre position sur les projets pédagogiques de l'établissement et peut même les élaborer. Une direction ne peut donc pas mettre en place un projet pédagogique sans avoir consulté

la conférence au préalable. Un vote consultatif doit être organisé.

La CM est l'organe compétent pour l'harmonisation des pratiques pédagogiques et éducatives. Il s'agit ici d'une compétence décisionnelle inaliénable. Cela exclut ainsi la possibilité pour une direction d'édicter des directives harmonisant les pratiques pédagogiques et éducatives, ce qui constituerait une atteinte à l'autonomie pédagogique des enseignant-e-s. La CM élabore encore le projet de règlement interne de l'établissement, donne son avis sur les questions touchant à la vie de l'établissement et répond aux consultations.

L'utilisation de l'enveloppe pédagogique est une question centrale dans le fonctionnement d'un établissement scolaire. Il est expressément stipulé que la conférence DOIT être consultée sur les choix dans l'utilisation des ressources. Ce qui veut dire qu'une présentation des différents choix doit être faite suffisamment tôt dans l'année (avant les mises au concours) et qu'un vote peut être demandé.

Et dans le secondaire II ?

Dans les gymnases, la Loi sur l'enseignement secondaire supérieur prévoit que les décisions concernant le parcours des élèves sont prises par la CM. Pour le surplus, ce qui est indiqué ci-dessus reste valable puisque la LEO est la loi « mère ». Dans les écoles professionnelles, le système est globalement similaire ; le règlement d'application de la Loi sur la formation professionnelle règle les détails. A l'OPTI, c'est la conférence régionale qui exerce ces compétences.

Une dent contre les enseignant-e-s

Le député PLR Frédéric Borloz est intervenu à trois reprises aux Grand Conseil ces derniers mois en attaquant à chaque fois les enseignant-e-s des écoles professionnelles.

De manière démagogique, il a remis en cause leur professionnalisme en les accusant de faire de l'endoctrinement. En effet, la présentation des droits des apprenti-e-s n'est probablement pas du goût des patron-ne-s ! Le SSP, qui est intervenu auprès du département, relève avec satisfaction que, contrairement à ce que demandait le député, le guide « Je défends mes droits. » continue à être autorisé. Le SSP – Enseignement s'engagera encore plus activement pour défendre les enseignant-e-s et pour promouvoir et diffuser ce guide qu'il contribue d'ailleurs à rédiger.

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes Lettre-Info Enseignement et trouver les prises de position du SSP-Enseignement:
www.ssp-vaud.ch

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement

Nom: Prénom:

Rue et n°: Localité:

Tél: Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch